

# JOURS DE REPOS SENIORS STOP OU ENCORE ?

Mars 2021

Sacré bazar dans les directions  Les jours de repos existent toujours  Il n'est pas prévu de les supprimer  Mais des agents ont parfois les trois à cinq jours prévus, d'autres un jour et d'autres... zéro !  Nous avons saisi le Siège  *Sud* PTT lance une pétition pour étendre le droit aux autres fonctions oubliées...



## Cafouillage à tous les étages !

Depuis le début de l'année et, dans certaines directions, les 3, 4 ou 5 jours de repos ont été reconduits. Ailleurs, ils auraient été proratisés au motif que l'accord qui les prévoit cesse fin mars, ce qui donne un jour. Et ailleurs, c'est carrément zéro ! Pourtant, il est bien prévu le maintien de ces jours dans le nouvel accord "Chantier social" :

Les jours de repos prévus au titre de la pénibilité par les accords « Un avenir pour chaque postier » et « Intégration des jeunes et maintien dans l'emploi des séniors » sont maintenus en 2021, jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau dispositif prévu dans le cadre du présent accord. **Les fonctions concernées sont rappelées en annexe n°3.**

Si tout cela n'est pas rectifié dans les jours qui viennent, nous vous conseillons de faire une requête en rappelant le nombre de jours auxquels vous avez droit !

## FONCTIONS OUBLIÉES...

# SIGNEZ LA PÉTITION !

Lors de la création des jours de repos seniors, *Sud* PTT avait fait circuler une pétition pour demander que les agents des services S3C en bénéficient. Affaire réglée pour les PIC mais toujours pas dans les PPDC et les PDC, alors que le travail et la charge sont les mêmes !

Nous demandons que tous les personnels de production seniors de la BSCC bénéficient des jours de repos seniors !

## Pour l'égalité, signez la pétition proposée par nos militant·e·s !



Fédération des activités postales et de télécommunications  
25/27 rue des envierges 75020 Paris  
tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34  
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Union  
syndicale  
**Solidaires**